

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2008

PRESENTS :

M. Francis FOUQUET	M. Georges DAME
Mme Odile DOMART	Melle Coralie LANCELLE
M. Hyacinthe BECOURT	M. André GAUDRILLER
M. Philippe DUCHENE	Melle Émilie LECONTE
M. Georges LOYER	M. Guy BARY
M. Alain CAPDEPONT	M. Maxime BELGUISE
Mme Dominique CARPENTIER	M. Jacky VANDEVOORDE
M. Serge PIERRE-LOUIS	M. Pascal VRIGNAUD
M. Stéphane DOGMONT	M. Gérard DUBOIS
M. Pascal LEFEBVRE	M. Christian BAUDELOT
M. FAILLU Robert	

EXCUSE :

M. Francis TABARY donne pouvoir à Mme Odile DOMART

ABSENTE :

Mme Nathalie BLONDEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Odile DOMART secrétaire de séance.

VOTE :

POUR = 19

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 2 (Odile DOMART + 1 pouvoir)

Approbation des comptes rendus du 8 octobre 2008 et 19 novembre 2008.

VOTE : POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- *Tarifs crèche 2009 : enfants extérieurs à la commune*
- *Attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)*

VOTE : POUR à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Décision modificative n° 3
- 2°) Emprunt pour financement des investissements
- 3°) Indemnité de conseil budgétaire au receveur
- 4°) Convention location de logement
- 5°) Renouvellement de la location du centre social
- 6°) Attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)
- 7°) Tarifs crèche 2009 : enfants extérieurs à la commune
- 8°) Question orale

1°) Décision modificative n° 3

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des modifications sur le budget 2008.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

ARTICLE	INTITULE	MONTANT
60612	ELECTRICITE	3933,00
60613	CHAUFFAGE	-4497,00
60622	CARBURANT	-1273,00
60623	ALIMENTATION	-6091,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-190,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	-53,00
60632	FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	-137,00
60636	VETEMENTS TRAVAIL	-734,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-2 331,00
6065	LIVRES-DISQUES	-1 754,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	-52,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS TERRAINS	-2 899,00
61523	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	37 913,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIEN MOBILIER	-364,00
616	ASSURANCES	-9 059,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-1 330,00
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEUR	-3 200,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-100,00
6232	FETES ET CEREMONIES	13 196,00
6247	TRANSPORTS	-3 178,00
6257	RECEPTIONS	-1 286,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	-2 039,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-412,00
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	-57,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	-64,00
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET C.G.F.P.T	493,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	-17 980,00
6413	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERS. NON TITULAIRES	18 914,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	-2 428,00
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	6 977,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-1 030,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	-458,00
6471	PREST.VERSEES POUR LE CPTÉ FNAL	29,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	-81,00
6531	INDEMNITES DES MAIRES ET ADJOINTS	513,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	-237,00
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUP	-26 296,00
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	300,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	-28,00
673	TITRES ANNULES SUR EX ANTERIEURS	738,00
	TOTAL	-6 632,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

ARTICLE	INTITULE	MONTANT
6419	REMBOURSEMENT PERSONNEL	-6 135,00
70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	898,00
7062	REDEVANCES ET DROITS A CARACTERE CULTUREL	2 288,00
7083	LOCATIONS DIVERSES(AUTRES QU'IMMEUBLES)	483,00
746	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	276,00
74718	SUBVENTION DEPARTEMENT ELECTIONS	797,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	4 391,00
758	PROD DIVERS DE GESTION COURANTE(rbt pompiers 50%)	1 120,00
70878	RBT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	-10 750,00
	TOTAL	-6 632,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

ARTICLE	INTITULE	MONTANT
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	1340,00
2128-36B	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	12315,00
2135-05B	DIVERS TRAVAUX VOIRIE	11514,00
2135-35L	DIVERS TRAVAUX ECOLES	11769,00
21578-31A	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1922,00
2183-32K	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ECOLES	1522,00
2183-41J	MOBILIER BIBLIOTHEQUE	-2496,00
2184-32K	MOBILIER ECOLES	11 738,00
2184-33H	MOBILIER MAIRIE	5 459,00
2313-19B	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	9 736,00
2313-65A	ATELIERS MUNICIPAUX	-565 110,00
	TOTAL	-500 291,00

INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLE	INTITULE	MONTANT
1341-65A	DGE ATELIERS MUNICIPAUX	-141 750,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	-361 541,00
1322-41J	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	3 000,00
	TOTAL	-500 291,00

VOTE : POUR à l'unanimité

2°) Emprunt pour financement des investissements

Le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser des dépenses d'investissement.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts à savoir :

Montant du prêt : 200 000 €

Taux : 4.27%

Durée : 10 ans

VOTE : POUR à l'unanimité

3°) Indemnité de conseil budgétaire au receveur

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité de conseil et de budget au receveur municipal.

L'Assemblée décide d'attribuer à Madame Lysiane MARCELLE, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16/12/1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82213 du 2 mars 1982 et du décret n°82279 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années : soit 716,82 € brut.

VOTE : POUR à l'unanimité

4°) Convention location de logement

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition un logement communal situé rue Bouté (groupe scolaire) à titre gracieux, charges non comprises (chauffage-eau).

Monsieur Philippe WATEL, Adjoint technique exerçant les fonctions de gardien de gymnase, en est le bénéficiaire.

VOTE : POUR à l'unanimité

5°) Renouvellement de la location du centre social

Par délibération du 6 février 2003, le conseil municipal avait consenti à mettre à disposition, à titre gratuit, des locaux abritant le centre médico-social au profit du Département ; cela en contre partie de travaux effectués dans ces locaux et financés par le Conseil Général.

Le terme de la convention étant fixé au 31 mars 2009, le Maire sollicite l'autorisation de la renouveler et de fixer le montant du loyer, en conformité avec l'avis du service des domaines, à 60 €/m²/an.

VOTE : POUR à l'unanimité

6°) Attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP)

Vu la loi n° 84-53 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 88,

- Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,

- Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

- Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Le conseil municipal :

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures à l'ensemble du personnel susceptible d'y ouvrir droit ;

FIXE les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- la responsabilité, l'assiduité, les disponibilités, les compétences, la manière de servir

DECIDE que les montants de référence votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

CHARGE le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et, éventuellement des critères d'attribution retenus.

VOTE : POUR à l'unanimité

7°) Tarifs crèche 2009 : enfants extérieurs à la commune

Monsieur le Maire propose de revaloriser les tarifs de la crèche au 1^{er} janvier 2009.

Il soumet une augmentation de 15% sur le tarif appliqué à un enfant n'habitant pas la commune.

VOTE : POUR à l'unanimité

8°) Question orale

Néant